

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE MARENNES

COMMUNE DE SAINT-AGNANT

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL tenant
lieu de PROCES VERBAL.**

du Mardi 26 avril 2016 – 20 heures 15.

CR n° 2016-04

L'an Deux mil seize, le vingt-six avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle BAZIN, Maire.

PRESENTS: Michèle BAZIN, Pierre GOMILA, Jean-Marie GILARDEAU, Karen HUET, Daniel DAUNAS, Manuela MOUSSET, Gilles CARDONA, Bernard GIRAUD, Florence JARNAN, Jean-Marc BOURREAU, Carine MAROUF, Christine LE MOINE, Philippe BOIVIN

ABSENTS : Micheline BOUCHEZ (donne pouvoir à Karen HUET), Laëtitia VANES (donne pouvoir à Michèle BAZIN), Françoise BRIET (donne pouvoir à Jean-Marie GILARDEAU), Rodolphe SUANT (donne pouvoir à Pierre GOMILA), Christine De ROUCK (donne pouvoir à Bernard GIRAUD), Mickaël GANDON (donne pouvoir à Gilles CARDONA), Lorraine HERMANT (donne pouvoir à Carine MAROUF), Christian BONNARD (donne pouvoir à Christine LE MOINE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MAROUF

MEMBRES EN EXERCICE : 21 – ABSENTS REPRESENTES : 8 - PRESENTS: 13 VOTANTS :
21

CONVOCATION : 22/04/2016

AFFICHAGE CONVOCATION : 22/04/2016

Mme le Maire présente aux conseillers Mathieu CAZENAVE mis à disposition du Centre de Gestion pour assurer le remplacement de la DGS Amandine LABRIT pendant son congé maternité.

Mme Carine MAROUF se propose et est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 05 avril 2016 et demande s'il y a des remarques.

Le conseil municipal n'apporte aucune remarque concernant le contenu du dernier compte-rendu qui est donc adopté.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Rénovation et réhabilitation de locaux commerciaux : autorisation à Mme le Maire pour déposer une demande de subvention dans le cadre du FEADER ;
- Acceptation d'un don;
- Vote d'un tarif spécifique pour l'organisation des trails/course nature.
Le Conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance.

DELIBERATIONS

I - Création d'un espace commercial : attribution des marchés de travaux (2016- 25)

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de rénovation et de réhabilitation des locaux commerciaux, situés à Saint-Agnant, 3 avenue de Villeneuve (ancien Vival), sous la forme d'une procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 4 mars 2016. La date limite de réception des candidatures a été fixée le 1^{er} avril 2016 à 11h30.

Les offres ont été analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre selon les critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 50 %,
- Valeur technique de l'offre : 30%,
- Délai d'exécution : 20%.

Mme le Maire propose l'attribution des marchés comme suit et demande l'autorisation de les signer ainsi que leurs avenants le cas échéant.

Délibération non exécutoire.
 Cette délibération est suspendue du fait d'un
 contrôle interne en cours sur la procédure
 d'appel d'offres.

Le Maire,

Michèle BAZIN



LOTS / ENTREPRISES	Montants proposés H.T	Options HT
01 DEMOLITION DESAMIANTAGE		
TRICHET	26 418,60 €	
02 MACONNERIE		
TRICHET	51 613,52 €	
03 CHARPENTE METALLIQUE		
SICOM	40 399,85 €	Dont options: crosses 690,00€ et réservoir 236,25€
04 ETANCHEITE MEMBRANE		
LITTORAL ETANCHEITE	23 087,62 €	
05 MENUISERIES ALUMINIUM		
BIRON	27 926,00 €	Dont options: vitrage fixe 3570,00€ plus portes 200,00€
06 MENUISERIES BOIS		
AMPI	29 515,00 €	Dont options: 1 pour 3240,00 et 2 pour 1200,00€
07 CLOISONS PLAFONDS ISOLATION		
GOURAUD	23 217,70 €	
08 CARRELAGE		
AC SOLS	19 738,11 €	
09 PEINTURE		
AQUITAINE POITOU CHARENTE PEINTURE	11 846,00 €	
10 ELECTRICITE		
CEME ATLANTIQUE	22 431,40 €	
11 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTLATION		
SARL CSA	26 670,00 €	
	Total H.T	302 863,80 €
	T.V.A 20 %	60 572,76 €
	TOTAL T.T.C	363 436,56 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28;
Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide de retenir les entreprises ci-dessus dénommées pour un montant total de 302 863,80 € HT, pour les travaux de rénovation et de réhabilitation des locaux commerciaux ;**
- **donne pouvoir au Maire pour signer les marchés correspondants et leurs avenants le cas échéant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

II-Création d'un espace commercial : Demande de subvention FEADER (2016-26)

Mme le Maire rappelle que le projet de création d'un espace commercial vise à créer une halle de marché couverte ainsi que trois commerces de proximité indépendants dans un même espace immobilier (en lieu et place de l'ancien magasin Vival).

Mme le Maire rappelle que la commune a sollicité l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental pour le financement de l'opération de rénovation et de réhabilitation des locaux commerciaux. Les subventions suivantes ont été attribuées :

- Etat (DETR) : 100 000 € pour l'acquisition du bâtiment, le laboratoire et la création de l'espace commercial,
- Région (FRIL) : 50 000 € pour l'acquisition du bâtiment et l'ensemble des travaux,
- Département (revitalisation des petites communes) : 27 600 € pour l'acquisition, 17512.80 € pour la partie laboratoire.

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter également une aide européenne au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour le financement des travaux relatifs à la création de l'espace commercial.

Le calcul de cette subvention est déterminé selon les taux suivants :

- taux de co-financement FEADER = 63 % (Plafond d'aide FEADER fixé à 200 000 € par projet)
- taux d'aide publique = 80 % (ou taux inférieur en fonction du régime d'aides d'État appliqué au dossier).

Le plan de financement de ces travaux serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		Taux
Travaux	302 864 €	Etat (DETR)	64 934 €	21,44%
		Région (FRIL)	32 467 €	10,72%
		FEADER	126 000 €	41,60%
		Total subventions	223 401 €	73,76%
		Commune St-Agnant	79 463 €	26,24%
TOTAL HT	302 864 €	TOTAL Recettes	302 864 €	100,00%

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve le plan de financement ci-dessus des travaux relatifs au projet de création d'un espace commercial ;**
- **autorise le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 126 000 € dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;**
- **donne pouvoir au Maire pour passer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

III - Modification des statuts du SDEER pour ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques (2016-27)

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) de la Charente-Maritime ont été définis par l'arrêté préfectoral n°06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :
« *Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques* » ;
- Renommer le c) de l'article 2, en d) ;
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :
« *c) Dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge de véhicules électriques et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.* ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 10 avril 2015.**

IV - Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (2016-28)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Mme Christine LE MOINE souhaite voter cette délibération à bulletin secret.

Mme le Maire demande au Conseil de décider ce scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT qui précise qu'un tiers des membres présents doivent le demander. Seuls Christine LE MOINE et Philippe BOIVIN vote POUR. La demande de scrutin secret est donc rejetée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, décide :

(17 POUR - 3 CONTRE : Christine LE MOINE, Philippe BOIVIN et par procuration Christian BONNARD – 1 ABSTENTION : par procuration : Lorraine HERMANT)

-d'accepter la proposition de Madame le Maire

-de créer à compter du 02/05/2016 un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (catégorie C), de 35 heures hebdomadaires,

-l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois adjoint technique 2^{ème} classe,

-de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité comme suit :

*** Adjoint technique 2^{ème} classe**

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 11

-de procéder à la déclaration de vacance de poste,

-les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

V - Lotissement « le Belvédère du Moulin » : incorporation de la voirie et des espaces communs dans le domaine communal ; autorisation de signature de l'acte de transfert (2016-29)

Mme le Maire rappelle que par délibération du 05 avril 2016, le Conseil municipal a décidé d'incorporer la voirie et les espaces communs du lotissement « Le Belvédère du Moulin » dans le domaine communal.

Les terrains concernés doivent faire l'objet d'un transfert de propriété entre leur propriétaire privé actuel (association syndicale du lotissement « Le Belvédère ») et la commune devant notaire. Les voies et les espaces communs seront ensuite classés dans le domaine public communal par délibération.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer l'acte authentique correspondant étant entendu que les frais de notaires seront à la charge de l'association syndicale.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 5 avril 2016 relative à l'incorporation de la voirie et des espaces communs du lotissement « Le belvédère du moulin » dans le domaine communal,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise Mme le Maire à signer l'acte authentique correspondant au transfert de propriété de la voirie et des espaces communs du lotissement « Le belvédère du moulin » dans le domaine communal,**
- **précise que les frais de notaires seront à la charge de l'association syndicale.**
- **donne pouvoir au Maire pour passer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VI - Finances : vote d'un tarif pour l'organisation des trails / course nature (2016-30)

Mme le Maire propose de fixer un tarif pour la participation aux trails (courses nature à pieds) organisés par la commune de Saint-Agnant sur son territoire.

Elle propose de fixer les droits d'inscription à 12 € par personne par course.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe les droits d'inscription pour la participation à des trails organisés par la commune à 12 € par personne par course ;**
- **donne pouvoir au Maire pour passer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VII - Finances : Acceptation d'un don (2016-31)

Mme le Maire expose au Conseil que les communes et leurs établissements publics peuvent percevoir le produit de dons et legs, dans les conditions prévues aux articles L2242-1 à L 2242-4 du CGCT ;

Selon l'article L2242-1 du CGCT, le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Mme le Maire informe qu'une somme de 300 € a été donnée à la commune par les gens du voyage pour la participation aux dépenses engagées par la mairie induites par leur séjour en mars 2016 sur la commune : eau, collecte des ordures ménagères...

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2242-1 à L 2242-4 du CGCT ;

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accepte le don de 300 € ci-dessus exposé par Mme le Maire ;**
- **donne pouvoir à Mme le Maire pour passer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Affaires et informations diverses
--

Décision du Maire prise dans le cadre de la délibération du 14 avril 2014 relative au recrutement des agents contractuels

- Contrat saisonnier de Mme Véronique DUBEAU du 11/05/16 jusqu'au 10/11/2016

Informations diverses

- Pas des Vaches

Mme le Maire informe le Conseil que 5 brebis et un agneau ont été attaqués à priori par un chien dans la nuit de samedi à dimanche. Une expertise est en cours.

- Compteurs Linky

Mme le Maire fait part du courrier du SDEER concernant les compteurs Linky. La commune a la possibilité de demander à ERDF de procéder à des contrôles sur l'émission de radiofréquences des nouveaux compteurs Linky.

- Courrier de la Maison Paroissiale

La Paroisse de Saint-Agnant informe la municipalité de la possibilité pour un ou plusieurs administrés d'utiliser une parcelle lui appartenant derrière la paroisse pour la confection de jardin ou à des fins pédagogiques ou autre en échange de son entretien. Elle demande que cet appel soit diffusé dans le bulletin municipal.

- Valorisation du Marais

Mme le Maire et Monsieur Jean-Marie GILARDEAU font le point sur le projet de valorisation et de protection du marais. Il s'agit d'un projet intercommunal suivi également par la DDTM, la Région et le Département ainsi que par l'agence de l'Eau.

A court terme, il est prévu la mise en place d'un chemin piétonnier le long du canal, passant par la future passerelle du « Carlot »... jusqu'à Saint-Jean d'Angle.

Plus largement, le projet consiste à réhabiliter le marais en conjuguant sa valorisation touristique et sa biodiversité. A terme, le marais pourrait devenir un parc naturel régional. MR GILARDEAU propose d'organiser une réunion d'information spéciale sur l'avancement du projet.

Dates à retenir

Réunion publique le vendredi 29 avril 2016 à 20h30

Dimanche 8 mai 2016, 11h : cérémonie place de Verdun

Réunion du CCAS le 10 mai 2016 à 18h30

Commission économie le jeudi 12 mai 2016

Réunion CARO sur les déchets ménagers le 20 mai 2016

Séance levée à 22h50

Fait à Saint-Agnant, Le 29/04/2016

Le Maire,

Michèle BAZIN

